

## **INFORMATION INTERVENTION**

### **Repérage et stérilisation des œufs de Goélands leucophées sur le territoire de la Ville de Cannes**

**Arrêté préfectoral n° 2019 -170 du 14/12/2019 en dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.**



**Monsieur le Maire de Cannes a décidé de mener des actions afin de réguler la population croissante de Goélands leucophées sur le territoire cannois.**

**Pour mener à bien cette opération, un passage de drones est prévu entre le 20/04/2020 et le 30/04/2020**


(sous réserve des conditions atmosphériques appropriées au survol des habitations par les drones)

**Cette opération nécessite des précautions de sécurité. Les abords de la zone d'intervention seront balisés afin que personne ne se trouve à moins d'un linéaire horizontal de 30m du passage des drones.**

**Nous vous prions de bien vouloir respecter ces mesures de sécurité.**

NB : le repérage des nids et la stérilisation des œufs de goélands sont effectués au moyen de drones. Un produit inoffensif de type huile de tournesol est utilisé pour le traitement par pulvérisation. Une fois ce produit déposé sur les œufs, le développement de l'embryon est interrompu.

Pour toute information complémentaire, la Direction Hygiène Santé Environnement de la Ville de Cannes se tient à votre disposition

 04 97 06 49 20